

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 12

OBJET :

Approbation de la Convention
Territoriale Globale pour la
période 2026-2030 conclue avec
la Caisse d'Allocations
Familiales du Val d'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

05 OCT. 2026

Publiée le : 05 OCT. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 05 OCT. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN (*à partir de 20h06*), M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN (*à partir de 20h05*), M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absents excusés :

M. PRIOLON Procuration à Mme LIMAN
Mme CHARBONNIER Procuration à M. DALOYAU
M. GELLER Procuration à M. TAYBI

Secrétaire de séance :

Eric SAURAY

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°12

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2026-2030 CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération de la commission d'action sociale de la Caf du Val d'Oise en date du 13 février 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu le projet de Convention territoriale globale 2026-2030,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires scolaires et périscolaires du 7 septembre 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme BERRA,

Considérant la nécessité pour la Ville d'approuver la Convention territoriale globale pour la période 2026-2030 afin de renouveler la démarche partenariale engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

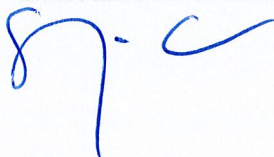
APPROUVE les termes et conditions de la Convention territoriale globale pour la période 2026-2030.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention jointe en annexe à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Eric SAURAY
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté
d'agglomération Plaine Vallée –
Forêt de Montmorency

